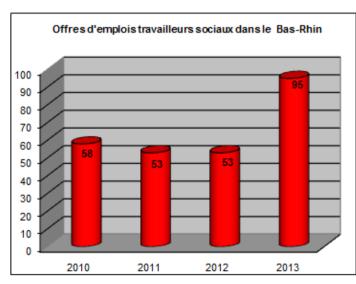


# TRAVAILLEUR SOCIAL

Contribue, dans le cadre d'une démarche éthique et déontologique, et en lien avec les orientations définies par leur employeur, à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie



Cadre statutaire: Catégorie: B Filière: Médico-sociale Cadre d'emploi: Assistant socio-éducatif (B)



# L'accès à l'emploi

Service concours / emploi / recrutement:

Pour toute question liée :

- à l'emploi : gpec@cdg67.fr
- $\bullet \ aux \ concours \ : concours \ @ \ cdg 67. fr \\$

Les principaux recruteurs :

- Conseil Général du Bas-Rhin
- Communauté Urbaine de Strasbourg

**-** ...

# Les compétences requises

- Maîtrise du cadre réglementaire et institutionnel de l'action sociale.
- Maîtrise des techniques d'accompagnement social individuel et collectif.
- Connaissance de la politique d'action sociale de la structure, de ses problématiques sociales, économiques et culturelles.
- Connaissance des techniques d'évaluation des capacités sensori-motrices, socioaffectives et cognitives.
- Connaissance des réseaux institutionnels, du fonctionnement des collectivités territoriales et des logiques de partenariat

# Relations fonctionnelles et hiérarchiques

Selon la structure, il peut être rattaché au DGS ou au responsable de service

## Cadre d'intervention :

Direction d'action sociale, Direction des ressources humaines, Centre Communal d'Action Sociale....

# Les qualités requises

- Capacité d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation
- Fortes qualités relationnelles
- Réactivité
- Autonomie
- Secret professionnel, sens des responsabilités
- Disponibilité, sens du service public

# Les activités principales

- Accompagnement social et/ou éducatif de personne dans le cadre de l'aide à la personne
- Accueil, information et orientation des usagers
- Rédaction d'écrits professionnels relatifs aux situations suivies
- Médiation auprès des organismes
- Veille sociale et juridique

### Références juridiques :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Décret n°92-843 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs



